



COMMISSION ARBITRES

MARDI 25 AVRIL 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°603

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, CARRETERO Christophe, TREVISSAN Ludovic, FERNANDES Carlos

Excusés : THEVENIN Cyril, VAGNEUX Luc

REUNION PLENIERE CDA MERCREDI 12 AVRIL 2023

Etaient présents :

Joseph SABATINO, Président de la CDA

Jean-Marie KODJADJANIAN, Aboubakar LALO, Ludovic TREVISAN, Christophe CARATERRO, Mustafa AKYUREK, Carlos FERNANDES, Léo FARKAS, Sylvain DETHOOR, Stéphane CUSANNO

Excusés : Jacques CHARLES, Luc VAGNEUX, Ferdinand YUKSEL, Cyril THEVENIN

Assistent :

Hervé GIROUD-GARAMPON, Président du District
Jean Louis SOZET représentant Comité Directeur en CDA
Riad NASRI représentant des arbitres au CD

Début de la réunion à 18h40

Clarification suite au courrier de l'arbitre M. Decoster (arbitre LAURAFoot) envoyé au Président du District.

Dans le courrier de M. DECOSTER au président du District, et sur lequel a été porté à la demande des membres de la commission des arbitres, M. DECOSTER voulait reprendre la présidence de la CDA, avec une nouvelle liste pour la commission, et cela à court terme.

Suite à l'enquête concernant ce courrier, le président du District donne la parole aux trois membres de la CDA concernés dans le but de clarifier leur prise de position.

Le Président du District informe que la démarche de M. DECOSTER a débuté depuis octobre 2022. La réglementation en vigueur, hors cas exceptionnel, ne permet pas de modification de la commission, dont le mandat ne peut expirer avant fin juin 2024.

La parole a été donnée aux personnes mises en cause :

- M. Dethoor explique son positionnement puisqu'il a été contacté par M. Decoster. Il n'a pas émis d'objection de rejoindre la liste de M. Decoster « *Pourquoi pas ?* » a-t-il laissé entendre, sans jamais reconnaître en avoir été l'investigateur.

- M. Farkas appelé aussi par M. Decoster pour faire partie de l'équipe, s'est laissé dire que pour des raisons personnelles, le président M. Sabatino voulait démissionner.

- Les deux personnes citées ci-dessus n'ont pas jugé utile de contacter le président de la CDA pour avoir des explications sur la véracité des dires. L'ensemble des autres membres de la CDA s'étonnent qu'aucun d'entre eux n'ait jugé bon d'appeler M. Sabatino sur la réalité des choses.

- La troisième personne mise en cause de la CDA, M. Yuksel, absent excusé à la réunion plénière, n'a pas été entendu. (Tout comme ses deux collègues, il n'a pas jugé non plus utile de contacter le Président de la CDA)

Une discussion lors de la réunion fait ressortir que cette démarche circule au niveau de la LAURAFoot et que M. Decoster sollicite des arbitres de ligue comme ceux du District de l'Isère pour arriver à ses fins ; il a également contacté d'autres membres de la CDA ayant confirmé et n'ayant pas donné suite.

Le président du District rappelle qu'en aucun cas il a été question de changer le président de la CDA et sa commission, que la seule raison qui pourrait l'y autoriser serait une démission avant la fin du mandat. Ce qui n'est pas d'actualité et il demande dans l'intérêt de tous, que chacun y mette du sien pour reprendre dans la sérénité et assurer cette fin de saison, et aller au bout du mandat.

D'autre part, il est rapporté que M. Decoster a observé M. Yuksel sans que celui-ci ne soit porté sur la liste des arbitres observés, transmise habituellement par le responsable des observations, qui peut laisser penser à une forme de complaisance. *Cette observation ne pourra être prise en compte que dans le cadre du CAP Ligue, en tant que candidat. M. Yuksel devra bien avoir 2 observations comme prévu initialement en district, vu avec M. Dethoor pour faire le nécessaire.*

Désignations des Finales des Coupes de l'Isère

Lors des échanges, le Président du District rappelle les dispositions prises en début de saison en comité restreint de District concernant les indisponibilités mises en place par les arbitres au sujet de leur désaccord sur la décision de ne mettre qu'un arbitre central en catégorie D1. Ces dispositions étaient qu'il n'y aurait pas d'arbitres indisponibles de la période indiquée, désignés en phase finale de coupe à partir de 1/ 8 de finale.

La décision ne s'applique qu'en ½ Finale et Finale dû à un manquement de la mise en œuvre par la CDA en temps voulu. La liste des arbitres "indisponibles" prise à l'instant T (septembre) a été transmise aux désignateurs.

Discussions sur les problèmes de désignation d'arbitres.

- On assiste à des récusations abusives de certains clubs auxquelles M. Fernandes fait valoir son inquiétude. Les clubs doivent faire une demande en début de saison pour une récusation d'arbitre et d'autre part le contexte et la décision reste à l'appréciation de la CDA.
- Riad Nasri revient sur la décision ci-dessus (désignations coupes) et réfute le terme grève utilisé souvent pour les arbitres D1. Il dit avoir tout fait pour « faire enlever les disponibilités des arbitres » pour les matchs sans assistants, et trouve de ce fait une sanction disproportionnée. Les personnes présentes ont mis en avant un manque de communication dans l'ensemble mais la décision paraît juste pour les arbitres qui n'ont pas pris parti. Les désignations des arbitres pour les finales de coupe à partir des ½ et finale doivent prendre en compte les critères évoqués et être transmises à la CDA et au district pour validation.

Finales Féminines

Voir pour désigner des trios d'arbitres féminines sur ces finales.

Règlement intérieur de la CDA

Le document est envoyé à la Ligue pour approbation de conformité. Jean-Marc Boulord a procédé à la mise en forme du Règlement Intérieur.

Pour les arbitres D1-D2, il est possible de faire 1 tutorat (4 accompagnements) au lieu de 2 observations.

Une proposition est faite pour mettre des avis sur la qualité des tutorats et des conseils donnés aux jeunes arbitres stagiaires.

Documents de renouvellement de licence 2023-2024 DMA

Vu le nombre de retard de licences arbitres au démarrage de la saison, il a été jugé nécessaire de faire une relance aux arbitres, aux présidents des clubs ainsi qu'aux arbitres référents des clubs, afin d'anticiper le démarrage de la saison prochaine, fin août 2023.

- *Courrier envoyé au 15 mars*
- *Relance au 15 avril*
- *Les dossiers DMA doivent être complétés au 15 juillet pour être désignés en début de saison.*
- *Fiche de renseignements doit être envoyées au 20 juillet "*

Point sur les observations (S. Dethoor)

- *D1 et D2 sont déjà programmés*
- *Jeunes : en cours*

- *Demande de certains arbitres assistants qui officient en arbitre central pour être observés : 2 déjà observés, 5 programmés.*

Classements arbitres

Seront effectués en fin de saison avec tous les critères pris en considération pour une évaluation et un classement par catégories.

Les montées / descentes arbitres

Refonte des championnats de district la saison 2023 - 2024, cat.D1-D2

Reste 1 poule en D1 et 2 poules en D2, changement du nombre d'arbitre voulu pour officier dans ces deux catégories, nécessaire effectué sur deux saisons

Les besoins de la cat.D1 :

- 16 Arbitres pour la saison 2023/2024
- 14 Arbitres pour la saison 2024/2025

Un point est fait sur les Montées / descentes :

- 6 arbitres D1 pour descente en D2
- 2 arbitres D2 pour la montée en D1
- 2 D2 pour descente en D3
- 3 D3 pour la montée en D2
- 2 D3 pour la descente en D 4
- 3 D4 montées en D3

Arbitres assistants pour la saison 2023-2024 :

La LAURAFoot nous demande une liste, établie par la CDA, d'une quinzaine d'arbitres assistants agréés Ligue.

Pour la nomination des arbitres assistants, sachant qu'il n'y a pas de classement dans cette catégorie, les critères retenus, seront la présence aux stages, les résultats aux tests physiques, les notes aux questionnaires, les évaluations des observateurs.

Questions diverses

Futsal

Le statut de l'arbitrage pour un arbitre FUTSAL est identique à celui des autres arbitres.

- *Comment déterminer le nombre de matchs d'un arbitre futsal pour satisfaire au quota requis ? (pour représenter son club au statut de l'arbitrage ?) dans le cas présent, 1 seul arbitre Futsal de district qui a démarré en début février et qui doit faire 9 matchs pour représenter son club.*
- La question de la formation est posée pour les arbitres voulant officier en FUTSAL

Demande de M. NASRI

Concernant la procédure mise-en par la CDA pour sanctionner un arbitre membre de la CDA ou pas.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – Assistants	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS

SEYSSINS : Demande de 2 arbitres-assistants pour la rencontre du 13 mai 2023 U17(D1).

La CDA ne peut donner un avis favorable à votre demande. D'autre clubs qui en avaient fait la demande, requête également refusée de façon à ne pas favoriser un club plus qu'un autre.

AC SEYSSINET : Changements d'horaire. Lu et noté.

BEAUVOIR DE MARC : Demande pour changer l'Arbitre le dimanche 30 Avril D3 (D) : BEAUVOIR / BALMES N2. Le désignateur est informé de votre demande : Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

DEMANDE D'ARBITRES

14 Mai 2023 : D5 : AGNIN / NIVOLAS 2

14 Mai 2023 : D5 (C) : MISTRAL / FORMAFoot 2

Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

INFORMATION ARBITRES

Courrier de la FFF : lancement de l'outil « ressenti » des arbitres. Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc) ?
- Avez-vous eu peur pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc) ?

Le cas échéant, il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché. Les données récoltées permettront de dresser une cartographie du climat des rencontres par équipe, club, compétition, district et ligue et ainsi identifier les bons et mauvais élèves afin d'imaginer des plans d'actions concrets permettant d'améliorer les conditions d'exercice des arbitres amateurs.

COURRIERS ARBITRES

AKSOY Emre : Non paiement du club de Creys Morestel en Coupe Isere : Transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

TEPPOZ Antony : Lu et Noté.

FEDILA Menouer : Nous informe de ne pas être désigné le dimanche. Rapprochez-vous de votre désignateur pour en connaître la raison.

MOUJAMIR Yassine : Changement d'adresse. Le nécessaire sera fait sur Foot 2000

TAPIA José : Nous relatant le comportement d'après-match de Mr BEDAR Nadir.

BOUAZIZ Djamel : Demande pour être Observateur à compter de saison 2023 /2024. Accord favorable de la CDA. Candidature transmise au prochain comité Directeur pour validation.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.